

Bienvenue dans les ateliers du centre social Sagardian ! Afin que chacun profite pleinement des activités dans un esprit chaleureux et respectueux, nous vous demandons de prendre connaissance des quelques points ci-dessous.

Adhésion au centre social Sagardian

Cette adhésion permet de soutenir les actions du centre social, de participer à la vie associative, et de bénéficier de l'ensemble des activités et services proposés tout au long de l'année.

- L'accès aux activités régulières et/ou hebdomadaires est réservé aux personnes adhérentes du centre social.
- L'adhésion est de 20 € par foyer, valable pour l'année civile (de janvier à décembre). Aucun prorata n'est appliqué en cas d'adhésion en cours d'année.

Certaines activités ponctuelles sont ouvertes à tous (adhérents et non adhérents).

Inscriptions aux activités pour les nouveaux adhérents

- Les inscriptions aux ateliers débutent le 31 août 2026, uniquement en présentiel, à l'accueil du centre social.
- L'inscription est effective après paiement de l'adhésion annuelle (si elle n'a pas déjà été réglée) et du tarif correspondant à l'activité, le cas échéant.
- **Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone ou par mail.**

Activités payantes

- Certaines activités sont soumises à une participation financière (Yoga...) :
 - Le règlement se fait au trimestre et par avance. Les séances ne peuvent pas être réglées à l'unité : l'inscription à une activité implique le paiement du trimestre dans son intégralité.
 - L'adhérent a toutefois la possibilité de se désengager de l'atelier **dans un délai d'une semaine après la première séance**. Dans ce cas, le chèque de paiement lui sera restitué.
 - Toute absence, qu'elle soit prévue ou non, ne donne pas lieu à un remboursement, sauf en cas de présentation (sous 5 jours ouvrés) d'un certificat médical (hors cure) couvrant la durée de l'absence. Dans tous les cas, il sera demandé à l'adhérent de prévenir de son absence avant l'atelier.
 - En cas d'absence non prévue de l'animateur ou de l'intervenant, la séance concernée sera remboursée ou déduite au trimestre suivant.

Sorties et soirées organisées par le centre social

- Les sorties, soirées ou événements ponctuels proposés par le centre sont payants et doivent être réglés à l'avance (modalités de règlement indiquées sur le support de communication).
- En l'absence de règlement, le centre se réserve le droit d'annuler la participation de l'adhérent concerné et de proposer la place à une autre personne.
- En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical.
- Le centre se réserve également le droit d'annuler un événement, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de tout autre imprévu. Dans ce cas, un remboursement intégral sera effectué.

Un engagement à vivre-ensemble

- En vous inscrivant à un atelier, vous vous engagez à y participer de façon régulière tout au long de l'année.
- Si vous ne pouvez pas venir à une séance, merci de prévenir l'équipe accueil du centre social de Sagardian au 05.59.08.04.04 ou accueil@sagardian.org
- **En cas d'absences répétées, justifiées ou non, votre place pourra être proposée à une autre personne intéressée.**

Une attention particulière pour les bénévoles

- De nombreux ateliers sont animés par des bénévoles qui donnent généreusement de leur temps et de leur énergie. **Leur implication mérite toute notre reconnaissance : la ponctualité, la présence régulière et une attitude respectueuse sont essentielles.**

Pour un cadre agréable pour tous

- Le respect des autres participants, des intervenants et du matériel est fondamental pour le bon déroulement des activités.
- Le centre social se réserve le droit d'intervenir en cas de comportement inadapté, toujours dans un esprit de dialogue et de bienveillance.

Je prends connaissance de ces règles et je m'engage à les respecter :

Nom/ prénom :

Atelier(s) :

Date :

Signature :